

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 3 octobre 2020

Compte-rendu affiché le : 15 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 27

Absents excusés : BERNILLON Florence (pouvoir à Fabien JACQUET) - GAILLARD Gaëtane - MARTEL Julie

Absents : BALLEYDIER Loriane - BOTTAGISI Bérengère - CALLOT Daniel - CLÉMENT Julie

Secrétaire de séance : Pascal LUCAS

Présents : 20 Pouvoir : 1

### **1- PLAN LOCAL D'URBANISME DU HAUT-BEAUJOLAIS (PLUi HB)**

#### **1.1 – Présentation du PLUi**

Pour cette présentation, les conseillers municipaux ont tous été destinataires de l'ensemble des documents de travail relatif au projet de PLUi HB.

Mme PIETRY Marine, de la CCSB, se présente et rappelle que la commune de DEUX-GROSNES ne possède pas de document d'urbanisme (carte communale ou Plan Local d'Urbanisme) et que toute demande d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire...) est soumise aux Règles Nationales d'Urbanisme et à la loi dite « Montagne » plus contraignantes qu'un P.L.U.

Un diaporama est présenté à l'assemblée concernant le projet d'élaboration du PLUi du Haut-Beaujolais avant arrêt en conseil communautaire.

Celui-ci reprend le déroulement de la procédure, les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, avec quelques exemples sur les communes déléguées. Il rappelle également que le PLUi définit des zones dans le territoire de la commune (zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle) qui détermineront les terrains constructibles ou non. Ce zonage est présenté pour chaque commune historique tel que les différentes réunions ont établi.

Mme PIETRY précise les critères du SCoT du Beaujolais à respecter pour un changement de destination des bâtiments, et présente les demandes déjà étudiées sur le territoire. Elle mentionne également le nombre de constructions possibles sur les 12 années à venir.

Des échanges ont lieu entre les élus et Mme PIETRY sur le changement de destination de bâtiments agricoles, le nombre de construction, sur les zones touristiques...

Mme PIETRY souligne que des retards ont été pris dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Haut-Beaujolais. Dès que l'arrêt du PLUi aura été voté en conseil communautaire, un avis des Personnes Publiques Associées sera demandé. Le projet pourra enfin être présenté à l'Enquête Publique (mai-juin 2021) et ainsi être consulté par l'ensemble de la population du Haut-Beaujolais.

#### **1.2 – Avis des élus avant arrêt du projet PLUi HB par la CCSB**

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal :

- Confirme que la concertation, mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Haut-Beaujolais, s'est déroulée conformément aux modalités définies par délibération

n° 2016-02 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Beaujolais du 10 février 2016,

- Emet un avis favorable pour que la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) arrête le projet PLUi du Haut-Beaujolais tel qu'il a été présenté lors de la présente séance, et tire le bilan de la concertation également présenté au cours de la séance.

## **2 – QUESTIONS DIVERSES**

### **Prochaines réunions de conseil**

- Lundi 26 octobre à 20 heures

La séance est levée à 20 heures 12



Le Maire,

René THÉVENON